



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l’Action Territoriale - Circonscription 11/12

2026 DJS 76 Attribution de la dénomination « centre sportif Suzanne Liébrard » au nouveau gymnase du boulevard Carnot (12^{ème})

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Engagée dans une politique active de valorisation de figures marquantes de l’histoire sociale, culturelle et citoyenne, la Ville de Paris souhaite rendre hommage à Suzanne Liébrard, pionnière du sport féminin et figure majeure de l’émancipation des femmes par la pratique sportive.

Née le 5 avril 1894 à Argenteuil, Suzanne Liébrard est l’une des fondatrices, avec sa sœur Jeanne et les sœurs Brulé, du club parisien *Fémina Sport*, créé le 27 juillet 1912. À une époque où l’accès des femmes aux activités physiques demeure fortement contraint par des normes sociales et médicales, ce club joue un rôle décisif dans la reconnaissance et le développement du sport féminin en France. Pendant la Première Guerre mondiale, *Fémina Sport* s’affirme comme un lieu d’expérimentation et de conquête de nouveaux espaces de liberté pour les femmes.

Aux côtés de personnalités telles qu’Alice Milliat ou Germaine Delapierre, Suzanne Liébrard contribue à faire de ce club un bastion du féminisme sportif, portant une vision du sport comme levier d’émancipation, de santé et de citoyenneté. Son engagement se manifeste tant sur le terrain, que dans l’organisation et la structuration du sport féminin, à un moment où celui-ci peine encore à être reconnu par les institutions sportives traditionnelles.

Athlète complète, Suzanne Liébrard participe dès 1917 aux premières compétitions nationales féminines d’athlétisme et s’illustre dans plusieurs disciplines, dont l’athlétisme, le basket-ball, la natation, le plongeon et le football. Elle contribue ainsi à démontrer la capacité des femmes à pratiquer l’ensemble des sports, y compris ceux alors considérés comme les plus exigeants physiquement. L’action de *Fémina Sport* joue à cet égard un rôle déterminant dans l’essor du football féminin, à travers l’organisation de rencontres sur l’ensemble du territoire entre 1918 et 1922, favorisant la création de nombreux clubs.

L’engagement de Suzanne Liébrard se retrouve également dans la promotion du sport scolaire. Investie dans la Fédération des sociétés féminines sportives de France, elle œuvre au développement du sport scolaire féminin et y défend une conception inclusive, portant une vision du sport ouverte au plus grand nombre, attentive à celles qui en étaient le plus éloignées. Cette approche fait écho aux orientations portées par la Ville de Paris à travers le Manifeste *Paris active et*

sportive, dont l'enjeu est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de proposer une action globale en faveur de l'accès à l'activité physique et sportive pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Attribuer le nom de Suzanne Liébrard au nouveau gymnase situé boulevard Carnot dans le 12^e arrondissement — équipement structurant comprenant une salle omnisport, une salle de boxe et de fitness, un dojo et un mur d'escalade de 14 mètres, et destiné à accueillir ses usagers à compter de la rentrée sportive 2026-2027 — permet non seulement d'inscrire dans l'espace public la mémoire d'une femme engagée et inspirante, mais également d'affirmer l'attachement de la Ville à une pratique sportive accessible, inclusive et émancipatrice.

Il est donc proposé au Conseil de Paris d'adopter la présente délibération visant à attribuer la dénomination « Centre sportif Suzanne Liébrard » au nouveau gymnase du boulevard Carnot.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2026 DJS 76 Attribution de la dénomination « Centre sportif Suzanne Liébrard » au nouveau gymnase du boulevard Carnot (12^{ème})

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « centre sportif Suzanne Liébrard » au nouveau gymnnase du boulevard Carnot ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2e commission ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre Rabidan au nom de la 7e commission,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : L'attribution de la dénomination « centre sportif Suzanne Liébrard » au nouveau gymnase du boulevard Carnot est approuvée.